



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Présidence du FCS : Estonie

Présidence de l'OSCE : Finlande

35ème SÉANCE COMMUNE (SPÉCIALE)
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT

1. Date : Mercredi 11 juin 2008

Ouverture : 10 h 40

Clôture : 12 h 10

2. Présidents : Mme T. Parts (FCS) (Estonie)
M. A. Turunen (CP) (Finlande)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OBSERVATIONS LIMINAIRES DES
COPRÉSIDENTS

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE DE SA DEMANDE FORMULÉE LE
9 JUIN 2008 (FSC-PC.DEL/27/08) EN VUE DE LA
TENUE D'UNE SÉANCE COMMUNE DU FCS ET
DU CP, CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHES
16.3 ET 16.3.1.1 DU CHAPITRE III DU DOCUMENT
DE VIENNE 1999, ET EN RÉFÉRENCE AUX
QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA MISSION
PERMANENTE DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE
L'OSCE DANS SA NOTE VERBALE N° 06/333 DU
28 MAI 2008

Fédération de Russie (annexe 1)

Point 3 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LA GÉORGIE DE SA DEMANDE FORMULÉE LE 10 JUIN 2008 (FSC-PC.DEL/28/08) EN VUE DE LA TENUE D'UNE SÉANCE COMMUNE DU FCS ET DU CP, CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHES 16.3 ET 16.3.1.1 DU CHAPITRE III DU DOCUMENT DE VIENNE 1999

Géorgie (annexe 2) (FSC-PC.DEL/35/08)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen. ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/29/08), Norvège (annexe 3), Canada (annexe 4), États-Unis d'Amérique (annexe 5), Azerbaïdjan (annexe 6), Fédération de Russie, Géorgie, Président du CP (annexe 7)

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : RUSSE

35ème séance commune du FCS et du CP
FSC-PC Journal No 22, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION

DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Distingués collègues,

La délégation russe a demandé la convocation d'une réunion commune du Forum et du Conseil permanent en vertu du paragraphe (16.3) du chapitre III du Document de Vienne vu que la réunion bilatérale tenue la semaine dernière en présence d'une trentaine d'États à l'initiative de la partie géorgienne n'a donné aucun résultat positif. Sous un prétexte artificiel, nos partenaires géorgiens ont en effet refusé de communiquer les documents sur lesquels se fondait le rapport de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) en date du 26 mai 2008.

Avant d'exprimer nos vues sur ce refus, nous tenons à réaffirmer que la Russie n'a rien à voir avec l'incident impliquant le véhicule aérien sans pilote géorgien qui s'est produit au-dessus de l'Abkhazie le 20 avril dernier.

Il s'agit d'une question qui relève entièrement des relations entre Tbilissi et Soukhoumi. Il n'y avait pas d'aéronefs russes volant dans cette zone.

Afin d'éviter tout malentendu, nous tenons à souligner que nous n'avons aucun doute quant à l'impartialité des experts concernés de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, pour employer une métaphore, même le médecin le plus compétent n'est pas à l'abri d'erreurs médicales. En outre, l'enquête ne s'est pas déroulée dans des conditions idéales. Tout d'abord, la partie géorgienne ne s'est pas bornée à fournir aux experts de l'Organisation des Nations Unies les documents pertinents mais, pour une raison ou une autre, leur a remis en même temps les résultats d'une enquête effectuée par des experts des États-Unis d'Amérique et des trois pays baltes. Bien entendu, elle n'aurait pas dû le faire, car cette mesure ressemble à une tentative destinée à influencer une enquête de l'Organisation des Nations Unies grâce à la communication d'informations de manière spécialement ciblée. En outre, les experts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies n'ont malheureusement pas pu entrer en relation avec des représentants de la partie abkhaze, laquelle évite tout contact pour des raisons politiques. Il était bien entendu difficile de dresser un tableau complet et objectif sans leur participation.

Mais, en fin de compte, tout cela ce ne sont que des détails. Le plus important, c'est la qualité des « preuves » présentées par la partie géorgienne. Nous avons de sérieux doutes quant à leur fiabilité pour les raisons suivantes :

- Il n'a pas été établi dans les faits ni documenté qu'un aéronef russe a violé l'espace aérien géorgien, ce qui amène la partie russe à présupposer qu'un aéronef militaire observé dans cet espace aérien aurait pu appartenir à n'importe quel État, y compris la Géorgie elle-même ;
- La qualité des documents susmentionnés fait qu'il est impossible d'identifier le type et le pays d'origine de l'aéronef, ne serait-ce qu'avec un faible degré de certitude. Ce n'est pas une coïncidence si des spécialistes des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni n'ont pas été en mesure jusqu'ici de déterminer si l'aéronef en question était un SU-27 ou un MIG-29 ;
- D'après un fragment de la séquence vidéo, il est manifeste que trois épisodes différents ont été mis ensemble, et cela est confirmé par le fait qu'il est impossible de localiser le site de l'incident, par le changement brutal des conditions météorologiques et du degré de luminosité et par la faible vitesse avec laquelle l'aéronef s'approche du véhicule aérien sans pilote ;
- L'enregistrement informatique de la situation aérienne est illisible et impossible à examiner et à analyser, notamment en ce qui concerne les registres des destinations et l'absence de voies aériennes civiles, et notamment d'itinéraires aériens internationaux, dans la région ;
- Malgré les affirmations de la partie géorgienne selon lesquelles elle contrôle totalement l'espace aérien abkhaze, les documents d'investigation ne contiennent aucune donnée sur l'interception de communications radio entre le pilote et le poste de contrôle au sol lui donnant des instructions, sans lequel il est pratiquement impossible qu'un chasseur moderne attaque avec succès une cible aérienne.

Compte tenu de cela, la partie russe a demandé officiellement en plusieurs occasions que la partie géorgienne communique l'ensemble des documents et des preuves qu'elle détient à propos de l'incident du 20 avril 2008, notamment la fameuse séquence vidéo et les données radar, afin qu'elles puissent être vérifiées comme il convient par des experts russes. Nous avons fait savoir que nous étions disposés à faire participer des spécialistes étrangers à cette vérification.

Malheureusement, nos partenaires géorgiens ont refusé catégoriquement de communiquer ces documents, affirmant qu'ils nous avaient été remis le 23 avril lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous avons révérifié soigneusement et nous pouvons déclarer que ces affirmations ne correspondent pas aux faits : nous n'avons reçu aucun document de nos collègues géorgiens à New York. Il en est résulté une situation complètement absurde dans laquelle les soi-disant « preuves » ont été fournies non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi à

de nombreux pays de l'OTAN et aux membres de l'Union européenne mais justement pas à la Russie, contre laquelle des accusations sans scrupules avaient été portées.

Il y a un autre point tout aussi important qui mérite attention. Ainsi qu'il ressort des paragraphes 8, 9 et 10 du rapport de la MONUG en date du 26 mai, il existe plusieurs versions de l'enregistrement vidéo susmentionné. La première a été placée sur le site Web du Ministère géorgien des affaires intérieures le 21 avril. Le 29 avril, la Mission de l'Organisation des Nations Unies a reçu une vidéo supplémentaire contenant une séquence vidéo manquante de 12 secondes ainsi qu'un gros plan des trajectoires radar. Enfin, le 14 mai, un DVD contenant presque tout le flux de données vidéo provenant de la caméra du véhicule aérien sans pilote, quoique sans la procédure de déclenchement de l'enregistrement, a été communiqué à la MONUG.

La question se pose naturellement de savoir comment nous devons comprendre toutes ces manipulations des soi-disant « preuves » ? Ajouté au refus de la Géorgie de mettre ces documents à la disposition de la partie russe pour qu'elle les analyse de manière approfondie, tout cela ne fait que renforcer notre conviction que les accusations géorgiennes à l'encontre de la Russie reposent sur des bases chancelantes, pour ne pas dire plus.

En conclusion, nous tenons à déclarer à nouveau fermement que tant qu'une analyse détaillée et non pas rapide et unilatérale de l'ensemble de la séquence vidéo et de toutes les données radar n'aura pas été effectuée par des spécialistes russes, nous ne pourrons pas considérer l'enquête comme objective et complète. Tant que ces documents ne nous auront pas été fournis, il ne servira tout simplement à rien de poursuivre le débat sur cette question.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

35ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 22, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Distingués collègues,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur une question hautement préoccupante du point de vue de la sécurité pour notre communauté de l'OSCE, à savoir une agression ouverte contre un État souverain sur les flancs orientaux de l'Europe, continent de paix et de stabilité.

Plus tôt dans la journée, la Fédération de Russie a tenté de détourner notre attention de cet événement alarmant en s'efforçant vigoureusement de centrer nos réflexions sur des faits sans fondement et des préoccupations non pertinentes qui, même après des élaborations pénibles, montrent qu'ils sont sans rapport avec le contexte du Document de Vienne.

Je garde l'espoir que malgré cela, notre communauté restera très attentive à cette question.

Qui plus est, je garde l'espoir que la Fédération de Russie s'impliquera de manière constructive dans cet examen et fera preuve d'une attitude réaliste à l'égard de nos préoccupations légitimes.

Ceux d'entre vous qui suivent les questions concernant la Géorgie n'ignorent pas que celle-ci est devenue récemment l'objet d'une série d'actes de la Fédération de Russie équivalant à une annexion tacite de ses territoires.

Le renforcement militaire russe au grand jour et des déclarations impudemment séparatistes nous ont obligés à recourir à des moyens de renseignement nationaux non armés pour recueillir des données. La confrontation militaire n'étant pas une option pour nous, nous avons choisi le moyen le plus pacifique et le plus civilisé d'obtenir des informations sur ce qui se passe réellement de l'autre côté de la frontière administrative avec l'Abkhazie, qui reste un territoire fermé pour nous.

Et permettez-moi de rappeler à chacun que ce dont nous parlons, c'est d'un dispositif volant non armé d'un mètre de long, équipé d'une caméra.

Comme nous le savons tous maintenant, un véhicule aérien sans pilote utilisé par le Ministère géorgien des affaires intérieures a été abattu par un aéronef russe – acte d'agression non provoqué contre le territoire souverain de la Géorgie.

Permettez-moi maintenant de relater brièvement les événements qui se sont succédé le 20 avril, tels qu'ils ressortent non seulement des données géorgiennes mais aussi du rapport des experts indépendants et du rapport de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

À 9 h 45, un chasseur se dirigeant vers le sud-est a été détecté par les stations radar (« 36D6 ») du Ministère géorgien de la défense dans le nord-ouest de l'Abkhazie (Géorgie) à 27,8 km de la frontière de la Fédération de Russie ;

À 9 h 55, un missile air-air lancé par l'aéronef en question a abattu le véhicule aérien sans pilote du Ministère géorgien des affaires intérieures à 8 km de la localité d'Anaklia, sur le territoire du district de Gali en Abkhazie (Géorgie).

À 10 h 05, le chasseur a franchi la frontière d'État de la Géorgie en direction de la région de Krasnodar en Fédération de Russie.

Vous pouvez voir maintenant à l'écran la vidéo prise par le véhicule aérien sans pilote juste avant d'être abattu ainsi que les données radar. Il s'agit exactement des documents que nous avons distribués à chacun, y compris la Fédération de Russie. Plusieurs copies de la présentation que vous voyez maintenant, y compris la séquence vidéo prise par le véhicule aérien sans pilote et les données radar, seront fournies par la délégation géorgienne aux délégations intéressées.

Nous qualifions cette action de la part de la Fédération de Russie d'acte d'agression. Il s'agit-là d'un acte odieux qui ébranle les fondements du droit international ; s'il n'est pas réprimé, cela augurera mal de la stabilité future de l'ordre international existant.

La Géorgie a compris qu'en tant qu'État responsable, elle devait s'impliquer dans le processus d'enquête et y faire participer autant d'acteurs internationaux que possible afin de veiller à ce que nul ne conteste les conclusions de l'enquête. La transparence est devenue la pierre angulaire de nos actions.

Permettez-moi de vous exposer les actions que nous avons entreprises en vue d'assurer la transparence de l'enquête.

Le lendemain de l'incident, le 21 avril, la séquence vidéo prise par le véhicule aérien sans pilote et les données radar ont été communiquées aux médias.

Le 23 avril, le Ministère géorgien des affaires étrangères a distribué ces mêmes documents à l'ensemble des États membres de l'UE et de l'OTAN.

Le même jour, nous avons distribué tous ces documents à l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Une séance spéciale du Conseil de sécurité a été convoquée

expressément à cette fin et, lors de cette séance, M. David Bakradze, qui est maintenant à la tête du Parlement géorgien, a fait part des préoccupations et des attentes de la Géorgie à la communauté internationale.

Nous avons invité des experts indépendants de nations européennes et proposé à la Fédération de Russie d'échanger des données radar le 23 avril.

Des experts indépendants venant des États-Unis d'Amérique, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie sont arrivés en Géorgie où ils ont travaillé du 30 avril au 2 mai.

La MONUG a commencé son enquête le 7 mai et l'a achevée le 26 mai 2008. La partie géorgienne a coopéré ouvertement avec la MONUG en lui donnant pleinement accès à l'ensemble du territoire géorgien et à tous les sites pertinents pour son enquête impartiale.

Exactement de la même manière, nous avons donné au groupe d'experts indépendants pleinement accès aux documents et aux sites pertinents.

Nous avons également associé l'OSCE à ce processus. Permettez-moi de vous rappeler que les premières informations sur l'incident du 20 avril ont été présentées au Conseil permanent le 24 avril. Le 30 avril, la Présidence finlandaise a déclenché le mécanisme de Bucarest et, à la demande de la Présidence estonienne, le Forum pour la coopération en matière de sécurité s'est impliqué activement dans cette question. Depuis, nous avons continué à fournir au FCS et au CP des mises à jour régulières sur les enquêtes.

Malheureusement, tout au long de ce processus, nous avons assisté à une approche incohérente et non constructive de la part de la Fédération de Russie. Dans diverses déclarations, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie a prétendu que les documents n'étaient pas authentiques, en faisant valoir que le territoire apparaissant sur la séquence du véhicule aérien sans pilote ne correspondait pas au territoire réel et que ce n'était pas un MiG-29 ou un Su-27 qui avait abattu ce véhicule mais, tout d'abord, le système antiaérien abkhaze, puis un L-39 abkhaze.

Bien que nous ayons déjà examiné ce point, permettez-moi à nouveau de montrer que l'endroit en question est exactement tel qu'on le voit sur la vidéo radar et même sur Google Earth. Vous pouvez voir ces documents à l'écran maintenant.

En outre, contrairement aux déclarations faites au nom de la Fédération de Russie selon lesquelles celle-ci n'a jamais reçu de documents de la partie géorgienne, nous réaffirmons que tous les documents pertinents ont été communiqués à la Fédération de Russie le 23 avril lors de la séance du Conseil de sécurité de l'ONU.

Parmi ses nombreuses affirmations gratuites, nous avons relevé en particulier la déclaration faite par la Fédération de Russie sur l'importance pour la MONUG de jouer un rôle de premier plan dans l'enquête sur l'incident du 20 avril.

Dans le souci d'assurer une pleine transparence, nous nous sommes abstenus de publier le rapport des experts indépendants avant que la MONUG ne publie son propre rapport.

Comme vous le savez tous maintenant, ce rapport a confirmé nos affirmations – à savoir que le chasseur à double dérive appartenant à la Fédération de Russie a pénétré sur le territoire de la Géorgie, a abattu en vol un aéronef géorgien et a quitté le territoire de la Géorgie.

Dans le rapport, il est dit explicitement que « sur la base de l'authentification de l'enregistrement radar, l'Équipe d'établissement des faits a pu confirmer que l'intercepteur – un MiG-29 « Fulcrum » ou un Su-27 « Flanker » – volait vers le sud en direction du véhicule aérien sans pilote et de la ligne de cessez-le-feu et qu'après l'interception et la destruction du véhicule aérien sans pilote, il a fait demi-tour vers le nord en direction de MAYKOP/KRASNODAR dans l'espace aérien russe. En l'absence de preuves probantes du contraire, cela amène à conclure que l'aéronef appartenait aux forces aériennes russes. »

Le rapport soulignait également que les documents communiqués par la partie géorgienne étaient authentiques. Le groupe d'experts internationaux a déclaré la même chose. La communauté internationale tout entière a donc confirmé ce que nous savions déjà, à savoir que la Fédération de Russie était à l'origine de la destruction du véhicule aérien sans pilote.

Comme aucune question n'était restée sans réponse, nous avons décidé d'engager un véritable dialogue avec la Fédération de Russie afin de réduire les risques et d'empêcher que de tels incidents se reproduisent à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous avons activé le mécanisme de Vienne le 28 mai.

Notre intention est d'engager un dialogue constructif nous permettant de recevoir l'assurance qu'aucune activité analogue n'aura lieu à l'avenir.

En recourant à tous les outils et instruments diplomatiques possibles, dont fait partie le mécanisme de Vienne, la Géorgie agit en tant qu'État souverain responsable qui est capable de contrecarrer des actes d'agression ouverte par des moyens civilisés.

De même, nous nous emploierons à soumettre tout acte de cette nature au regard et au jugement de la communauté internationale.

Tout membre responsable de la communauté internationale doit s'efforcer d'éviter de commettre de tels incidents à l'avenir.

Nous restons frappés par le voile d'ignorance et la négligence totale dont la Fédération de Russie entoure nos préoccupations légitimes.

Nous sommes en outre intimidés par de nombreuses autres actions commises par la Fédération de Russie, qui ne font pas explicitement l'objet de la séance d'aujourd'hui mais qui sont profondément liées à la paix et à la stabilité internationales.

Nous faisons allusion à une cascade de mesures juridiques et militaires prises par la Fédération de Russie sur le territoire géorgien qui violent manifestement l'intégrité

territoriale et la souveraineté de la Géorgie. Au plan international, elles constituent des actes d'agression manifestes à l'encontre d'un État souverain.

Au cours des deux derniers mois, la Russie a gravement envenimé la crise en Abkhazie et en Ossétie du Sud par sa reconnaissance juridique virtuelle des régimes séparatistes, son renforcement militaire illégal en Abkhazie et ses actes d'agression dans les airs.

Nous pensons que la Russie a une perception erronée de la Géorgie. Nous ne constituons pas une menace pour la Russie : bien au contraire, notre partenariat pourrait déboucher sur de grands avantages mutuels.

Vous conviendrez tous sans exception que la stabilité en Géorgie, c'est la stabilité dans le Caucase. Nous ne comprenons donc pas pourquoi les efforts que nous déployons en matière de dynamisme économique, de démocratie politique et de sécurité territoriale devraient constituer un problème pour qui que ce soit, en particulier pour la Fédération de Russie

Quelles que soient les idées que se fait la Russie ou ses interprétations erronées, la Géorgie poursuivra dans la voie de développement qu'elle a choisie. Nous n'en dévierons pas. Nous continuerons à nous efforcer de faire progresser la démocratie et l'économie et essaierons sans relâche de régler les différends par des moyens pacifiques.

Nous chercherons à engager un dialogue avec les Abkhazes et les Ossètes du Sud afin de parvenir à un règlement de ces différends.

Nous espérons et nous doutons pas qu'un plan de paix global offrant un degré d'autonomie sans précédent tant en Abkhazie qu'en Ossétie du Sud constituera finalement la pierre angulaire de nos relations.

À cet égard, nous sommes encouragés par les déclarations récentes du Premier Ministre Poutine, dans lesquelles il a souligné que les initiatives de paix proposées par le Président Saakashvili constituaient le « bon plan ».

Nous devons saisir la présente occasion et mettre en œuvre ce plan de paix. À cette fin :

- Le processus doit commencer sans tarder ;
- La Russie doit annuler les actions qu'elle a menées en Abkhazie (Géorgie) au cours des deux derniers mois ;
- La Russie doit décider maintenant si elle est impartiale ou partie au différend ;
- La Russie devrait autoriser un engagement international accru dans les régions de conflit afin que le processus devienne ouvert et valable.

C'est là que nous en sommes aujourd'hui. Honnêtement, nous voyons difficilement comment on pourrait sortir de cette impasse politique autrement.

En conclusion, permettez-moi d'utiliser une fois encore ce Forum pour réaffirmer l'engagement déclaré de mon Gouvernement en faveur d'une solution globale, pacifique et négociée des conflits séparatistes sur le territoire de la Géorgie. Nous continuerons à dialoguer directement avec les Abkhazes dans le but de parvenir à un règlement final du conflit à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de la Géorgie en offrant des mesures garanties au niveau international, y compris la plus large autonomie possible.

En attendant, nous gardons l'espoir que l'OSCE et les mécanismes créés pour préserver la paix et la stabilité resteront pertinents face aux défis qui se font jour. Nous espérons aussi que l'OSCE fera de son mieux pour élaborer des mécanismes de réaction rapide conçus pour faire face à des affaires telles que l'incident du 20 avril.

Nous tenons à remercier les États participants qui ont permis de tenir la présente séance et qui nous ont offert un forum ouvert pour débattre de la violence et la condamner, ainsi qu'il a été dit longuement plus haut.

Nous gardons l'espoir qu'à l'égard de la Géorgie se dégagera une nouvelle approche qui respecte notre intégrité territoriale et notre souveraineté, soit conforme aux actions d'un membre responsable d'une communauté internationale d'États et qui ait la paix et non la guerre comme objectif. Tout cela ne paraît possible qu'au travers d'efforts concertés de l'ensemble de la communauté internationale.

Merci.



35ème séance commune du FCS et du CP
FSC-PC Journal No 22, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Madame la Présidente,

La Norvège est profondément préoccupée par les nombreuses mesures et les nombreux incidents qui témoignent d'un accroissement des tensions et qui y contribuent également dans la région géorgienne de l'Abkhazie ainsi qu'entre la Géorgie et la Fédération de Russie, notamment :

- l'instauration de relations officielles entre la Fédération de Russie et les autorités abkhazes de fait ;
- l'octroi massif de la citoyenneté russe aux habitants de la région ;
- le renforcement des forces dans la région ;
- le survol de l'Abkhazie par des véhicules aériens sans pilote et leur destruction en vol ;
- tout récemment, le transfert non sollicité et non annoncé de troupes ferroviaires russes sur le territoire de l'Abkhazie et de la Géorgie.

Nous nous félicitons de l'initiative opportune prise par la MONUG d'enquêter sur la destruction en vol d'un véhicule aérien sans pilote géorgien survenue le 20 avril et prenons note de son rapport détaillé, qui indique que le véhicule a été abattu par un aéronef russe.

Nous estimons que cet incident se prête fort bien à l'utilisation de la procédure énoncée au chapitre III du Document de Vienne 1999 et nous notons avec satisfaction qu'une série de contacts et de réunions très importants ont déjà eu lieu dans le cadre de cette procédure, malheureusement sans déboucher sur des conclusions convenues, mais contribuant à éclaircir davantage la situation et à garder le dialogue ouvert. Il est à espérer que cette séance permettra de faire progresser le dialogue et contribuera à une réduction progressive des tensions ainsi qu'à une reprise des efforts tournés davantage vers l'avenir pour trouver une solution durable au conflit.

Nous accueillons avec satisfaction la décision géorgienne, prise en réaction aux vues de la MONUG sur cette question, de suspendre les vols de véhicules aériens sans pilote au-dessus de la zone du conflit.

Nous appelons toutes les parties au conflit à faire preuve de modération et de retenue, à la fois en paroles et en actes, et à s'abstenir de toute action et de tout discours qui pourraient exacerber la situation.

Nous louons la Présidence finlandaise de tous ses efforts utiles et résolus pour désamorcer la crise et relancer le processus de négociation. Nous partageons pleinement l'opinion de la Présidence selon laquelle la reprise des négociations visant à régler les conflits géorgio-abkhaze et géorgio-ossète constituerait la meilleure façon de promouvoir la confiance et la stabilité dans la région. Nous accueillons favorablement toutes les initiatives et contributions présentées de bonne foi à cet effet.

Nous nous félicitons du plan de paix du Président Saakhashvili qui, à notre avis, mérite d'être examiné soigneusement et de façon positive.

Nous nous félicitons des rapports faisant état de contacts directs entre les Présidents de la Géorgie et de la Fédération de Russie et demandons instamment que ces contacts se poursuivent à tous les niveaux, en particulier au niveau le plus élevé.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Merci, madame la Présidente.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

Annexe 4

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

35ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 22, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Madame la Présidente,

Dans nos interventions du 8 mai 2008 à la 712ème séance du Conseil permanent, du 30 avril 2008 à la 544ème séance du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du 24 avril 2008 à la 710ème séance du Conseil permanent, notre délégation avait à plusieurs reprises demandé un compte rendu complet de l'incident dans lequel un véhicule aérien sans pilote (drone) géorgien a été abattu au-dessus de l'Abkhazie (Géorgie) le 20 avril 2008. Nous avons par conséquent accueilli avec satisfaction le rapport de la MONUG sur cet incident et en avons pris bonne note.

La conclusion de la MONUG selon laquelle un chasseur des forces aériennes de la Fédération de Russie était responsable de la destruction du véhicule aérien sans pilote géorgien a suscité notre préoccupation. Le recours non autorisé à la force par une partie à laquelle des responsabilités ont été confiées en matière de maintien de la paix n'est pas compatible avec ses obligations de partie neutre.

Le rapport de la MONUG indique également que, du strict point de vue du maintien de la paix, une action coercitive par des tiers, en l'occurrence la Fédération de Russie, dans la zone du conflit, n'est pas conforme à l'Accord de Moscou. Cette action sape le régime du cessez-le-feu et de séparation des forces. En outre, dans le cadre des opérations de maintien de la paix – à quelques rares exceptions près autorisées par les autorités internationales – les forces de maintien de la paix ne peuvent être déployées qu'avec le consentement du pays hôte, en l'occurrence la Géorgie.

Le rapport de la MONUG indique en outre que les vols de véhicules aériens sans pilote géorgiens contreviennent à l'Accord de Moscou. Quoiqu'il en soit, le vol effectué par un véhicule aérien sans pilote ne peut justifier le choix de la Fédération de Russie de réagir par la force le 20 avril 2008. Notre délégation est fermement convaincue que la bonne façon de procéder aurait consisté pour la Fédération de Russie à émettre une protestation diplomatique, à porter ses préoccupations devant l'OSCE, à invoquer le chapitre III du Document de Vienne 1999 ou à soulever la question au Conseil de sécurité de l'ONU. N'importe laquelle de ces mesures aurait constitué une réaction non violente appropriée et mesurée aux survols effectués par des véhicules aériens sans pilote géorgiens.

Cet incident et d'autres actions récentes de la Fédération de Russie, telles que le déploiement de forces russes supplémentaires, y compris des parachutistes, des pièces d'artillerie lourde et des troupes spécialisées dans la construction de voies ferrées, dans la région abkhaze de la Géorgie y ont exacerbé les tensions et encore aggravé une situation difficile.

Conformément à son rôle de facilitateur neutre et de préservateur de la paix, la Fédération de Russie devrait mettre tout en œuvre pour atténuer les tensions qui existent actuellement dans la région.

Le Canada invite également toutes les parties concernées à faire preuve de retenue en paroles et en actes et à prendre part à des actions qui favorisent les mesures de confiance entre toutes les parties. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'annonce par la Géorgie de la suspension de ses vols de véhicules aériens sans pilote et l'initiative de paix proposée par le Président géorgien. Le Canada demande instamment à la Fédération de Russie d'appuyer des pourparlers entre la Géorgie et l'Abkhazie.

Le Canada appuie sans réserve le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du conflit prolongé en Abkhazie et nous tenons à insister sur l'importance d'une coopération pleine et entière et d'actions responsables de la part de toutes les parties impliquées dans le processus de paix. Le Canada souscrit en outre à la conclusion antérieure du Président finlandais selon laquelle des discussions politiques de haut niveau sont indispensables pour réduire les tensions. Dans ce contexte, le Canada note que le récent dialogue entre les Présidents russe et géorgien est une mesure positive.

Nous réaffirmons la nécessité de négociations pacifiques et constructives conduisant à un règlement de ce conflit dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Enfin, le Canada apprécie le fait que le Président en exercice finlandais ait offert son soutien pour la poursuite des discussions sur cette question et que le Président finlandais du CP et la Présidente estonienne du FCS aient pu prendre les dispositions nécessaires pour que ce débat puisse avoir lieu aujourd'hui. Nous sommes fermement convaincus que l'OSCE, avec son mandat en matière de prévention des conflits, devrait rechercher des options pour contribuer à atténuer les tensions dans la région.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

Annexe 5

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

35ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 22, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Madame la Présidente.

Les tensions entre la Russie et la Géorgie à propos des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ont constitué un sujet de discussion récurrent au sein de l'OSCE au cours de l'année écoulée. Nous notons avec satisfaction que les deux pays ont souhaité utiliser les mécanismes de prévention des conflits de l'OSCE pour exprimer leurs divergences et s'efforcer de désamorcer les tensions. À cet égard, la présente séance, comme les deux qui l'ont précédée, représente l'aboutissement d'une des étapes du processus.

Il nous a été demandé d'examiner les affirmations et contre-affirmations des deux parties. Pour les États-Unis, une chose est claire. Le rapport de la MONUG, ainsi que l'analyse indépendante de toutes les données disponibles effectuée par une équipe composée notamment d'experts des États-Unis et de représentants d'autres pays, mènent à une conclusion manifeste : le 20 avril, un chasseur russe a abattu un véhicule aérien sans pilote géorgien dans l'espace aérien souverain de la Géorgie. Les efforts déployés par la Russie pour semer le doute ne sont absolument pas convaincants au regard de preuves irréfutables. Cette Organisation, qui a maintes fois défendu la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie, devrait ouvertement condamner cette violation.

Une deuxième série d'affirmations et de contre-affirmations, qui ont été examinées au cours des séances tenues plus tôt aujourd'hui, concernent la légalité des vols de véhicules aériens sans pilote en soi et d'autres allégations de violations par la Géorgie de l'Accord de Moscou. Les États-Unis ne sont pas parties à cet accord et nous ne pensons pas que l'OSCE puisse se prononcer valablement sur ses subtilités. La MONUG a des responsabilités à cet égard et ses propres rapports brossent un tableau plus nuancé que celui présenté dans la documentation russe. Bien que nous croyons comprendre que les vols effectués par des véhicules aériens sans pilote non armés ne sont pas explicitement mentionnés dans cet accord, la MONUG a indiqué qu'elle considérait qu'ils contrevenaient audit accord et nous sommes heureux que le Gouvernement géorgien ait déclaré devant le Conseil de sécurité de l'ONU qu'il suspendait tous les vols de ce type.

Un troisième domaine de préoccupation réside dans l'introduction de nouvelles concentrations de troupes dans une région où la situation est déjà tendue. Ici encore, les choses sont claires : la MONUG signale l'introduction par la Russie de troupes et de matériel lourd supplémentaires dans la zone d'opération de la MONUG et des rapports crédibles font état du déploiement en Abkhazie, en dehors de la zone d'opération de la MONUG, d'autres armes ne se prêtant pas à des fonctions de maintien de la paix, telles que des batteries de missiles sol-air et des pièces d'artillerie lourde à longue portée. Le mouvement de dix trains ou plus transportant des troupes ferroviaires du Ministère russe de la défense dans une zone située en dehors du contrôle de la MONUG, et ce sans consultation avec les autorités géorgiennes ou sans leur approbation, est également une source de préoccupation.

Mais, chers collègues, la préoccupation n'est pas une politique.

Nous, à l'OSCE, devrions mettre à profit cette séance commune du FCS et du CP pour réfléchir de façon créative. Nous devrions sérieusement envisager comment notre Organisation peut contribuer à atténuer les tensions. C'est sur cet aspect que je souhaiterais m'appesantir dans le reste de mon intervention.

Le renforcement progressif de la confiance, la création de voies de communication claires, la souplesse de la part de toutes les parties intéressées et une contribution importante de la communauté internationale sont la clé de tout progrès durable en Abkhazie. Toutes les parties seront le mieux en mesure d'éviter un conflit à court terme si chacune d'entre elles évalue rigoureusement les actions de l'autre – quelque chose qui, nous le craignons, n'a pas été fait de façon systématique, comme le révèlent les affirmations et contre-affirmations dont nous avons eu connaissance au cours de ce processus. L'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) peut suggérer des moyens d'échanger des informations fiables. Nous considérons cette invocation du processus du Document de Vienne comme une première étape rassurante à cet égard.

Par exemple, compte tenu du mandat restreint de la MONUG, l'OSCE pourrait éventuellement se concerter avec elle et la compléter, si le Conseil de sécurité de l'ONU marque son accord, en œuvrant dans des domaines ne relevant pas de la responsabilité de la MONUG.

Nous devrions appeler au retrait du matériel militaire que la Russie a récemment envoyé en Abkhazie et pourrions charger notre Président en exercice de diriger des négociations dans ce but.

Le Document de Vienne offre des suggestions pour d'autres types de mesures susceptibles de compléter de telles initiatives et consistant par exemple à inviter d'autres États de l'OSCE à se rendre dans des régions présentant un intérêt et/ou suscitant des préoccupations pour eux. Une importante mesure de confiance consisterait en une promesse russe de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et de ramener sa présence militaire en Abkhazie à son niveau d'avant le récent regain de tension. À notre avis, cela serait important afin de désamorcer la situation.

Des déclarations claires de l'OSCE ou de notre Président en exercice encourageant les parties à éviter un retour aux discours provocateurs pourraient également constituer une

mesure importante en vue de désamorcer la situation. La réunion entre les Présidents Saakashvili et Medvedev, qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg la semaine dernière, a marqué une étape importante à cet égard, mais davantage devrait être fait.

À notre avis, ces mesures contribueraient toutes à désamorcer les tensions immédiates et permettraient à l'ensemble des parties de s'attacher à relancer le processus de paix par des négociations directes entre les Abkhazes et le Gouvernement Géorgien. Le Président Saakashvili a récemment dévoilé de nouvelles idées qui, selon nous, méritent d'être examinées plus avant ; elles doivent être développées et des discussions directes sérieuses entre Tbilissi et Soukhomi devraient commencer. Un accord de non-recours à la force pourrait constituer un élément de ce processus, mais ne devrait pas être considéré comme une fin en soi. Une autre mesure de confiance pourrait inclure l'élargissement de la composition de la force de maintien de la paix de la CEI, éventuellement, dans un premier temps, en y intégrant d'autres membres de la CEI, afin d'accroître la confiance des Géorgiens dans l'action des soldats de la paix. Il est indispensable que ces derniers agissent afin d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés dans toutes les parties de l'Abkhazie.

D'autres mesures susceptibles de contribuer à faire progresser les négociations pourraient inclure des mesures humanitaires axées sur les préoccupations de la population locale en matière de santé. À mesure que les négociations progressent dans ce sens, il sera utile d'élargir la participation de la communauté internationale afin d'assurer un engagement politique (et économique) accru en faveur du processus de négociation de la part d'acteurs extérieurs à de la région immédiate.

Madame la Présidente, le format FCS-CP représente un stade supérieur à celui de nos débats précédents sur des détails militaires au sein du FCS. Cette enceinte exige que nous commencions à regarder au delà du débat sur des questions militaires et que nous nous attachions à régler les problèmes de fond. Les mouvements militaires pourraient certes constituer l'étincelle, mais, à long terme, nous devons dégager le « petit bois » qui pourrait transformer cette étincelle en une calamité régionale. Pour avoir un impact durable, cette séance doit marquer le début de ce processus. C'est dans cet esprit que nous avons exprimé nos vues.

Je demande, Madame la Présidente, que ces observations soient consignées dans le journal de ce jour. Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/22

11 juin 2008

Annexe 6

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

35ème séance commune du FCS et du CP
FSC-PC Journal No 22, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

Nous nous associons aux délégations précédentes pour exprimer notre préoccupation devant le regain de tension en Abkhazie (Géorgie). Je tiens à réaffirmer que nous respectons et soutenons sans réserve l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'inviolabilité des frontières d'État de la Géorgie.

Nous exprimons notre ferme position selon laquelle les conflits prolongés sur le territoire de la Géorgie devraient être réglés exclusivement sur la base de ces principes.

En tant que représentant du pays qui est le voisin immédiat et l'allié stratégique de la Géorgie, je tiens à souligner qu'une Géorgie stable et unie constitue un important facteur de stabilité et de sécurité dans l'ensemble de la région du Caucase du Sud.

En ce qui concerne les derniers développements, nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute action susceptible d'entraîner une nouvelle escalade de la situation et les engageons à continuer de participer à un dialogue constructif visant à rechercher les moyens de résoudre la situation de conflit.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



35ème séance commune du FCS et du CP

FSC-PC Journal No 22, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DES PRÉSIDENTS DU FORUM POUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT

Les Présidences du FCS et du CP se sont félicitées de la volonté de la Géorgie et de la Fédération de Russie de recourir au Mécanisme de consultation et de coopération de l'OSCE concernant des activités militaires inhabituelles pour examiner des questions liées à l'évolution de la situation dans la zone du conflit géorgio-abkhaze, et en particulier à leur impact sur les relations bilatérales entre la Géorgie et la Russie. Nous sommes convaincus que diverses activités menées dans le cadre de ce mécanisme au cours des dernières semaines, et notamment durant les séances communes du FCS et du CP tenues aujourd'hui, montrent clairement que ce mécanisme et l'OSCE conservent leur pertinence en tant que cadres de dialogue sur les préoccupations des États participants en matière de sécurité.

Nous remercions en outre les États participants d'avoir pris une part active et constructive à l'évaluation de la situation dont la Géorgie et la Fédération de Russie ont saisi le FCS et le CP lors de leurs séances communes.

Les Présidences prennent acte positivement des déclarations de divers États participants exprimant leur soutien sans équivoque en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et soulignant que le conflit géorgio-abkhaze devait être réglé sur la base du droit international. Nous partageons en outre l'opinion exprimée au cours du débat selon laquelle tout recours à la force dans la zone du conflit est inacceptable et va à l'encontre des principes et des engagements fondamentaux de l'OSCE.

Les Présidences considèrent que la Géorgie et la Fédération de Russie devraient s'abstenir de toute action unilatérale qui risquerait d'aggraver encore la situation dans la zone du conflit géorgio-abkhaze ou dans leurs relations bilatérales. Nous souscrivons en outre aux déclarations d'États participants selon lesquelles les pourparlers directs entre Tbilissi et Soukhomi devraient être rétablis et les idées reflétées dans l'initiative de paix lancée récemment par le Président Saakhashvili examinées dans le cadre de ces pourparlers.

En outre, les Présidences engagent la Géorgie et la Fédération de Russie à poursuivre leur dialogue en vue de clarifier les questions abordées dans leurs notes verbales respectives

des 28 et 30 mai et examinées aujourd'hui ainsi qu'à trouver des moyens d'apaiser la tension existante et d'éviter qu'elle ne resurgisse à l'avenir. En particulier, nous encourageons les parties à envisager d'élaborer des mesures régionales et/ou bilatérales en vue de promouvoir la confiance.

Les Présidences restent prêtes à aider les parties dans ces entreprises ainsi que dans les efforts qu'elles déploient pour favoriser un règlement pacifique des conflits géorgio-abkaze et géorgio-ossète en tant que condition nécessaire à la paix et à la stabilité dans la région. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement les appels lancés par certains États participants en faveur de la poursuite de l'examen des moyens par lesquels l'OSCE pourrait contribuer à apaiser la tension existante dans la région.